

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : NOUVEL AFFRONTEMENT ENTRE LES MILICIENS ANTI-BALAKA FACTION TOUADERAET LES REBELLES DE L'UNITE POUR LA PAIX EN CENTRAFRIQUE(UPC) A OUAKA, CHEF-LIEU DE LA PREFECTURE BAMBARA.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Bangui, le 4 février 2022: Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) reste préoccupé par la situation des Droits Humains et des Défenseurs des Droits Humains, activistes et journalistes qui prévaut en République Centrafricaine, suivi des dizaines de morts.

## Les faits :

Le 2 février 2022, les miliciens Anti-Balaka faction Touadera, lourdement armés, ont attaqué le village Komayo, situé à 12 kilomètres de Boyo sur l'axe Ippy, plusieurs maisons ont été incendiées, des civils tués.

Selon les sources, au moins une dizaine de personnes ont perdu la vie, dont 2 chrétiens et 4 musulmans. Peu après l'attaque, les rebelles de l'UPC ont fait leur apparition dans le village, attaquant en représailles les miliciens Anti-Balaka, faisant 5 morts, dont 4 miliciens de faction Touadera et un élément de l'UPC.

Ces affrontements ont à nouveau entraîné de nombreux déplacés après les vagues enregistrées lors de précédente attaque des miliciens Anti-Balaka du 6 et 7 décembre derniers.

### Rappel :

Le mardi 7 et le mercredi 8 décembre 2021, dans la localité de Boyo, chef-lieu de la commune de la Haute Baideou, située à 120 kilomètres au nord-Est de Bambari sur l'axe Ippy, une opération militaire des mercenaires russes, appuyée par les soldats FACA et des ex-miliciens Anti-Balaka faction Touadéra avait fait au moins une quinzaine des morts, selon les sources. Parmi les victimes, il y avait des enfants, des femmes et des personnes âgées. Ils ont été massacrés à l'aide des machettes.

De tout ce qui précède,

## Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC):

- Lourdement attristé, condamne avec fermeté ces crimes odieux perpétrés par l'armée et les rebelles, adresse ses sincères condoléances à toutes les familles durement éprouvées ;
  - Dénonce et s'insurge contre les assassinats et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux civils ;
  - Condamne fermement ces horreurs notamment à l'encontre des femmes et des enfants ;
  - Rappelle qu'aucune revendication légitime ne peut justifier les horreurs, les violences, les exactions et les violations des Droits Humains dans les zones de conflits.

## **En conséquence, le REDHAC :**

Demande à toutes les parties en conflit le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en ses articles 3 et 5 qui stipulent : article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » article 5 « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

- S'insurge contre les tueries et la déhumanisation des femmes et des enfants dans une guerre qu'elles n'ont pas voulue ;

## Au Gouvernement centrafricain, le REDHAC :

- Rappelle une fois de plus que sa responsabilité régaliennes est la protection des civils, des défenseurs des droits humains, des autorités religieuses et traditionnelles, la sécurité du territoire en toute circonstance ;
  - Recommande de prendre toutes les mesures adéquates et urgentes afin d'assurer la sécurité des civils, des Défenseurs des droits humains, des autorités religieux y compris les travailleurs humanitaires dans les régions en conflit ;
  - De diligenter une enquête indépendante et impartiale internationale pour l'établissement des faits afin de retrouver tous les coupables des odieux massacres, afin qu'ils soient traduits devant une justice équitable et répondent de leurs actes.

**Aux Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UN, UA, CADHP) le REDHAC recommande :**

- D'appeler l'Etat centrafricain et les rebelles à respecter scrupuleusement la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
  - Le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;
  - La Charte Africaine pour l'Enfant ;
  - La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;
  - Les principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

## Enfin, pour le REDHAC

- La COMMISSION VERITE-JUSTICE ET RECONCILIATION, reste la solution idoine, pacifique et durable serait une opportunité pour la réconciliation nationale gage d'un développement durable, de la sécurité humaine en Centrafrique.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;

MOB : (+237) 691 23 89 96 / 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :[www.redhac.info](http://www.redhac.info)